



Nos réf : SR/HT/DB/HG

## Décision du Maire N° 2024-014

**Objet : Renouvellement de l'adhésion de la commune (Multi accueil « Les Tourtereaux » 3 rue de la Chapelle) à la structure MJC « Lis avec moi » sise 13 rue Buffon 25200 BETHONCOURT – Année 2024-2025.**

### **Le Maire de la Commune de Bavans – 25550**

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame la Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;


### **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** de renouveler l'adhésion à l'association « MJC - Lis avec moi » qui intervient au bénéfice des enfants accueillis au Multi accueil « Les Tourtereaux » :

- Prix de l'adhésion 30,00 € (année scolaire 2024/2025)

**Article 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Montbéliard.

|   |
|---|
| Envoyé en préfecture le 23/09/2024  |
| Reçu en préfecture le 23/09/2024  |
| Publié le  |
| ID : 025-212500482-20240916-DECISION2024014-CC  |

Décision certifiée exécutoire  
Publiée sur papier le : 16/09/2024  
Publiée sur site internet le : 16/09/2024



Fait à Bavans le 16/09/2024

**La Maire,  
Sophie RADREAU**

